

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 16 JANVIER 1872.

---

Crédit spécial de 12,080,000 francs au Département des Travaux Publics<sup>(1)</sup>.

---

*Amendement proposé par M. le Ministre des Travaux Publics.*

### ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert au Département des Travaux Publics, un crédit spécial de seize millions quatre-vingt mille francs (16,080,000 fr.) destiné :

1° Dix millions sept cent quatre-vingt mille francs (10,780,000 fr.) à l'extension du matériel de traction et des transports ;

2° Un million de francs (1,000,000 fr.) à la construction de nouvelles remises aux locomotives ;

3° Un million trois cent mille francs (1,300,000 fr.), à l'outillage des ateliers et des stations et à l'achat d'un matériel perfectionné pour le chargement et le déchargement des marchandises ;

4° Trois millions de francs (3,000,000 fr.), pour l'achat de rails et accessoires et travaux d'extension ou de parachèvement des voies du railway.

### ARTICLE 2.

Ce crédit sera couvert au moyen des ressources ordinaires ou de l'émission de bons du Trésor.

Les bons du Trésor pourront être émis à des échéances diverses sans que l'échéance la plus longue dépasse cinq ans.

---

(1) Projet de loi, n° 4.  
Rapport, n° 23.